



# Rapport d'Orientations Budgétaires

---

# 2025

## Rappel règlementaire

- L'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les **orientations budgétaires** (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).
- Ce débat doit intervenir **dans un délai de deux mois** précédant le vote du budget pour les communes.
- Même s'il ne doit emporter **aucune décision à ce stade de** la procédure budgétaire, **ce débat constitue une formalité substantielle** destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

## Rappel réglementaire

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
  - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
  - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) propose les orientations de la Collectivité en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement
- La loi a rendu **obligatoire le vote** du DOB (en faisant apparaître la répartition des voix), sur la base d'un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB), ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

## Le contexte économique national - Principaux indicateurs Macroéconomiques

⇒ Prévisions 2025 : une croissance toujours au ralenti, inférieure à 1%, et une inflation qui se stabilise autour de + 2 %

### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%

### Prévisions d'inflation \*

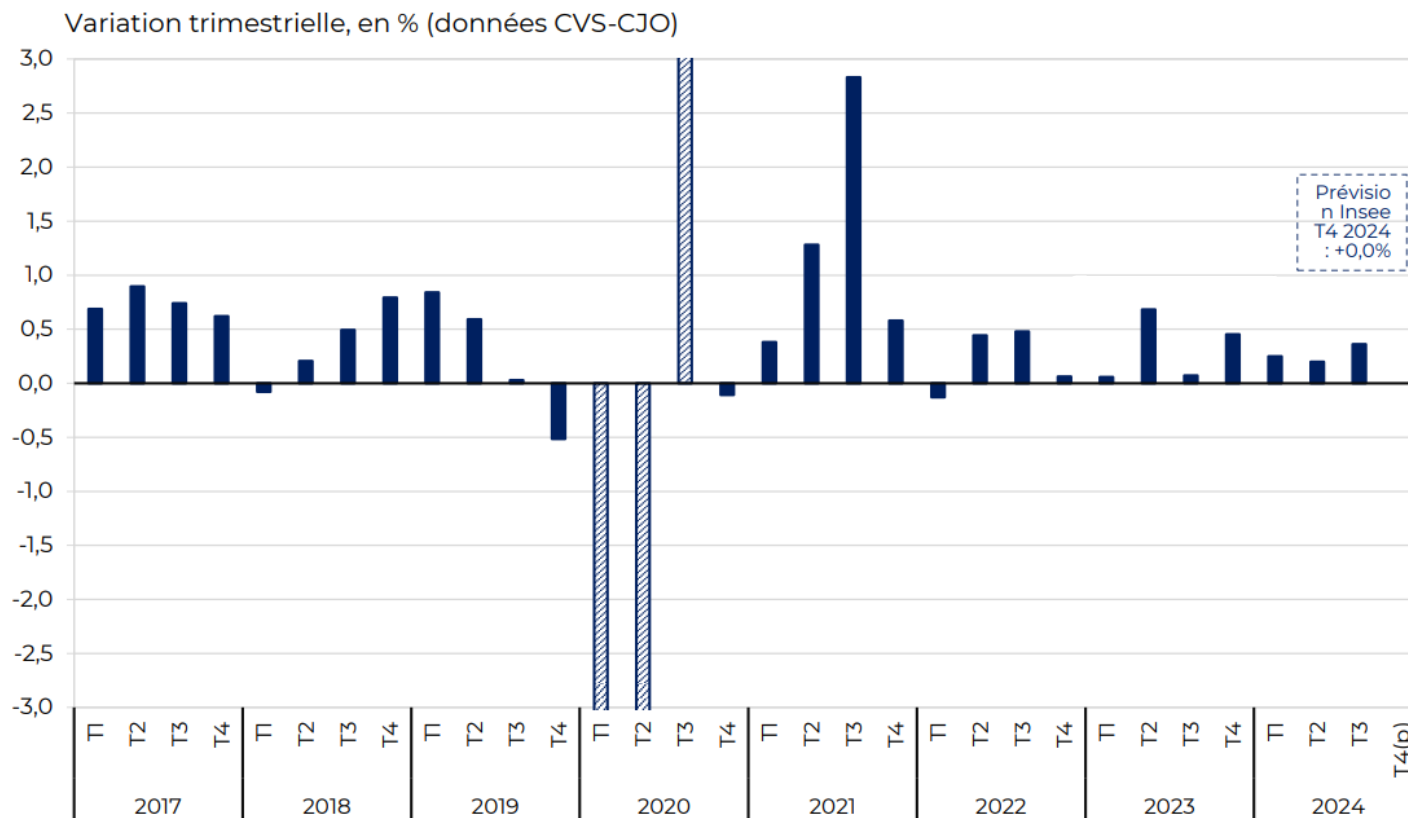
Prévisions annuelles France	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+2,0%

## Le contexte économique national – Evolution du PIB

La prévision de croissance du PIB est globalement en baisse pour 2025, principalement en raison de la montée de l'incertitude politique, qui pèse sur les investissements, l'épargne de précaution et la consommation des ménages. La réduction de l'incertitude politique et fiscale devrait permettre un retour de la croissance du PIB à 1,1% d'ici 2026

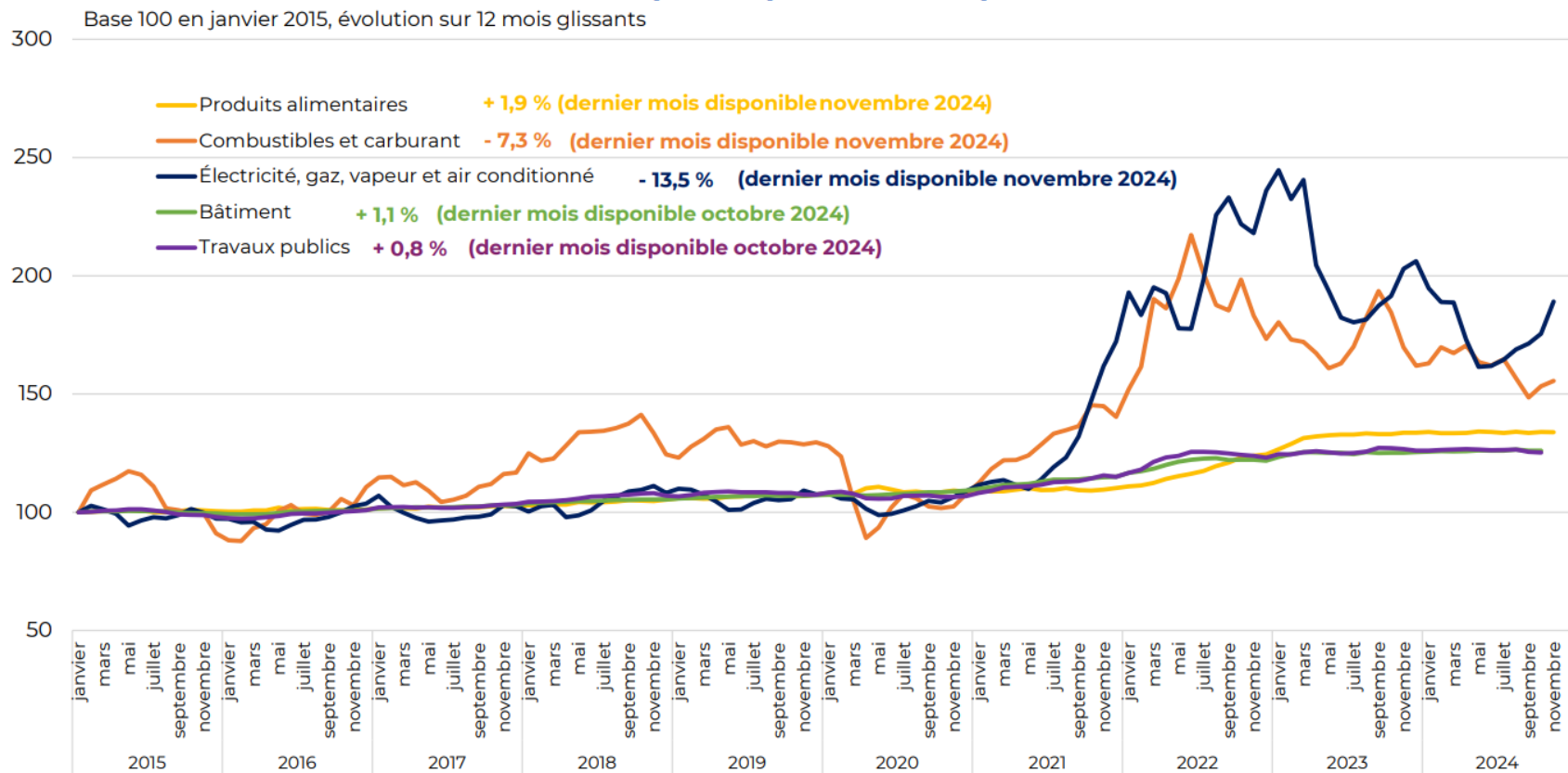
### Évolution du PIB français



## Le contexte économique national - Inflation

Après avoir atteint le pic historique de 7% en février 2023, l'indice des prix à la consommation poursuit son ralentissement. Dans le détail, les dépenses d'énergie continuent de peser lourdement sur les dépenses communales, mais en suivant une progression qui ralentit sur 12 mois (- 13,5 %), après une période exceptionnellement élevée entre 2022 - 2024

### Indices de prix impactant la dépense locale

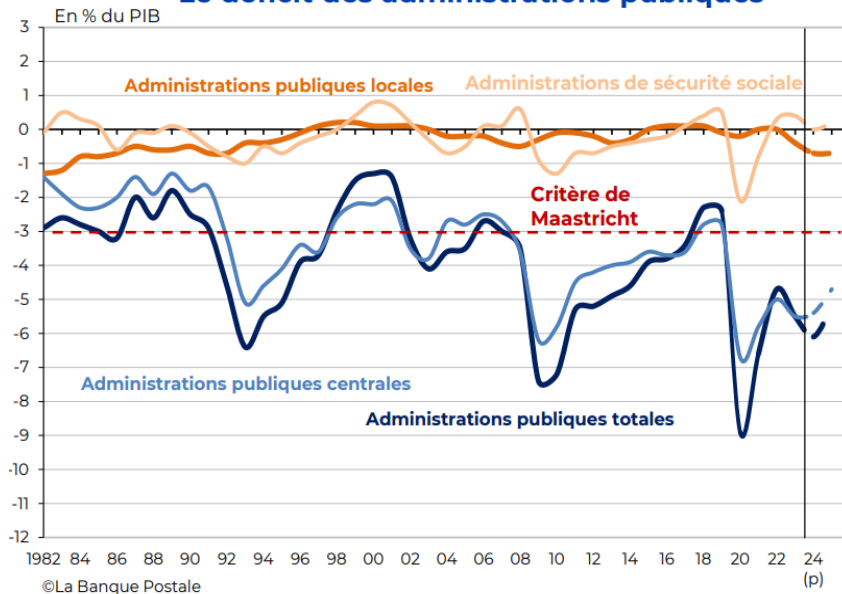


## Le contexte économique national – Déficit public

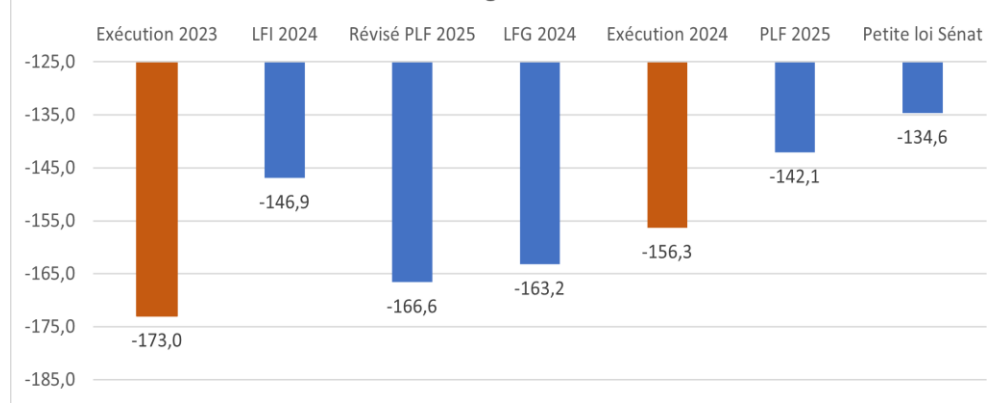
D'après les dernières données disponibles sur l'exécution définitive de l'exercice (au 24 décembre 2024), le déficit budgétaire se réduirait de 16,7 milliards d'euros, entre 2023 et 2024, passant de -173 milliards à -156,3 milliards d'euros.

En 2025, il est envisagé une amélioration du déficit budgétaire de près de 14,2 milliards d'euros par rapport à son exécution 2024 en PLF 2025, puis encore de 7,5 milliards d'euros dans le cadre de la « loi spéciale » adoptée par le Sénat.

### Le déficit des administrations publiques



### Déficit budgétaire en Md€



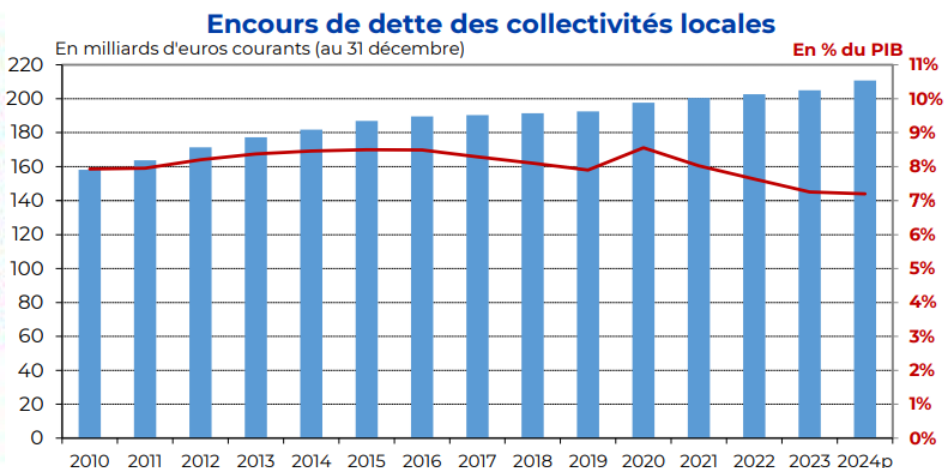


## Le contexte économique national – Dette publique

Depuis le début 2020, la dette publique de la France a augmenté de 915,1 milliards d'euros, soit une hausse de 38,2 %, autant qu'au cours des dix années précédentes ; sur cette même période, la dette des Collectivités locales a augmenté d'environ 12 milliards d'euros, notamment pour compenser la baisse de leur niveau d'épargne brute et continuer d'investir.



Sources : INSEE, ACDEFI



## Le contexte économique national – Marchés financiers

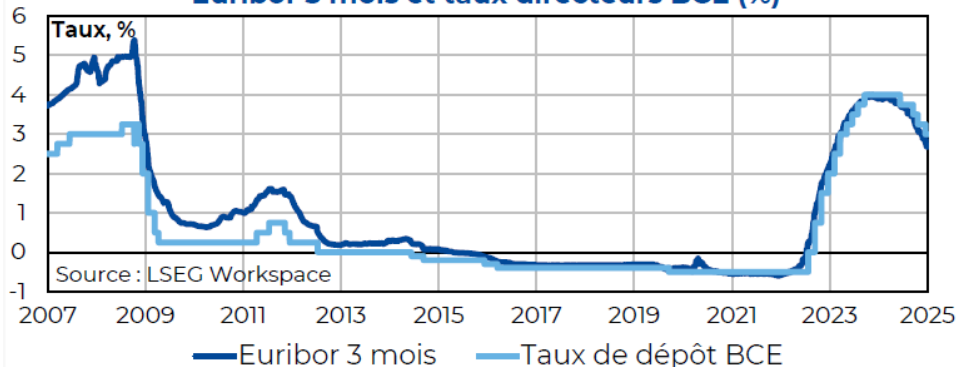
### Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

La forte poussée de l'inflation en 2022 a entraîné une hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, jusqu'à 4 % en fin d'année 2023. Depuis 2024, l'inflation a diminué pour se stabiliser autour de 2 %, et la BCE a baissé ses taux de 4 à 3 %. Il est envisagé une nouvelle baisse de ses taux en 2025, passant de 3 à 2 % (taux courts).

En France, cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite au niveau des taux longs : avec le contexte d'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin 2024. Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau.

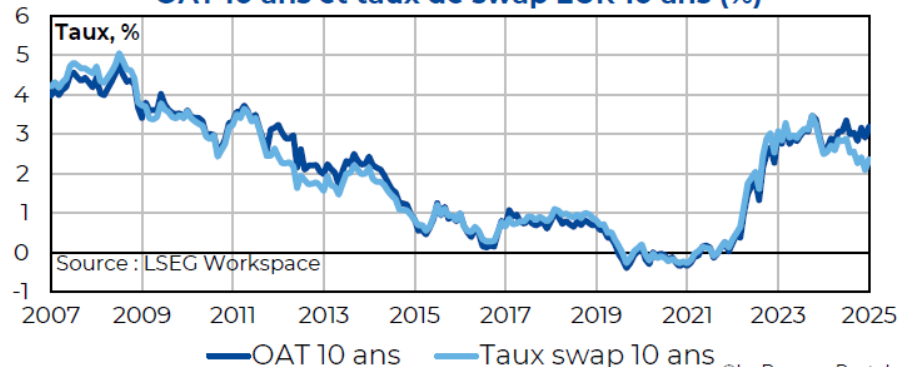
### Évolution des taux d'intérêt

**Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)**



©La Banque Postale

**OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)**

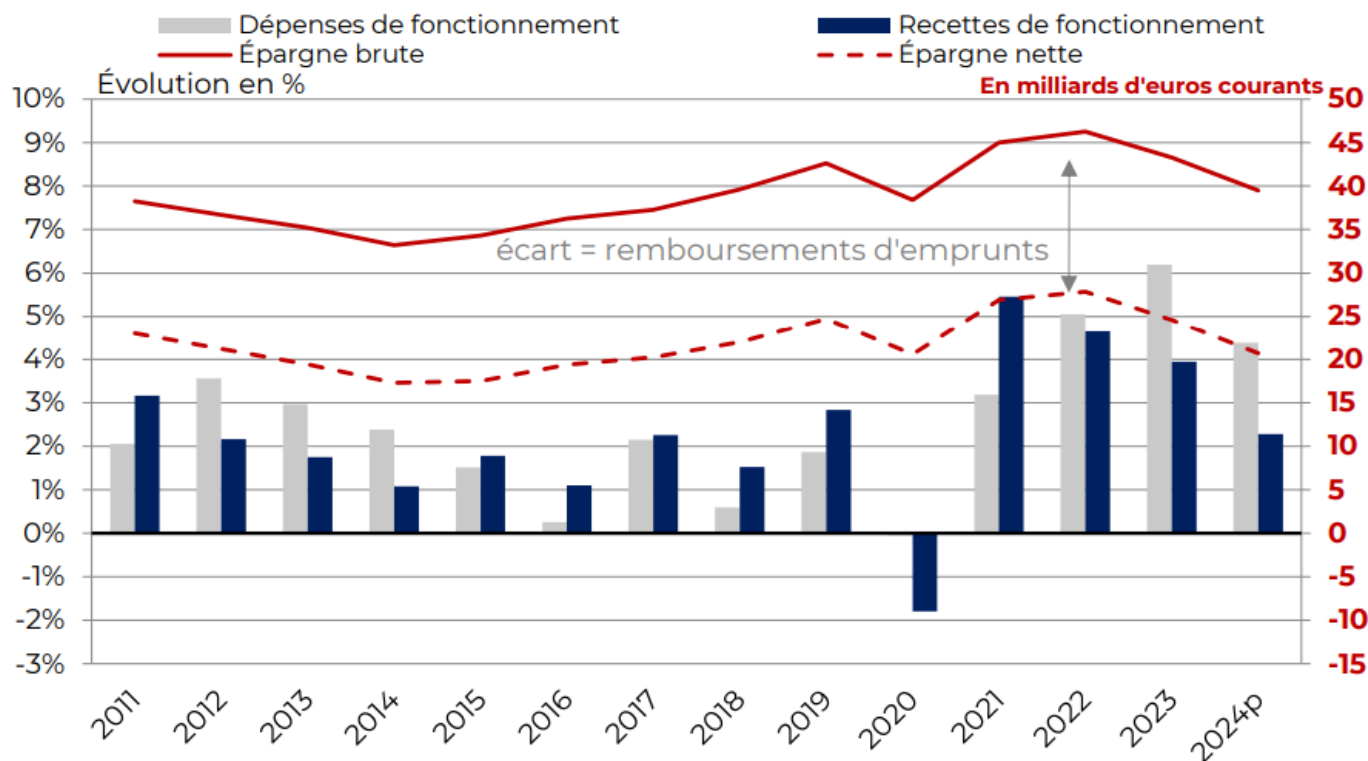


©La Banque Postale

## Le contexte économique national - Situation financière des Collectivités

Au niveau national, on peut observer depuis 2022 un retournement de situation quant à l'évolution de l'épargne brute des Collectivités, en baisse continue sur les trois dernières années, de part une progression plus forte des dépenses que des recettes de Fonctionnement. C'est également le cas pour l'évolution de l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette.

### Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



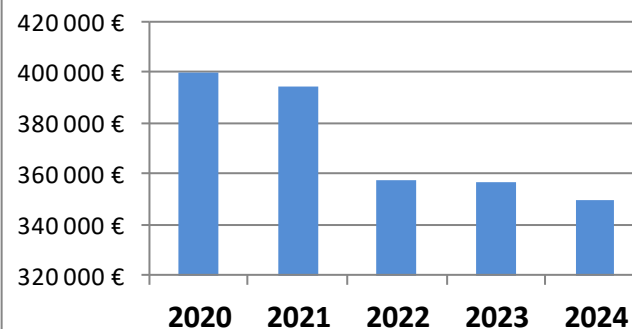
## Focus sur l'évolution de la DGF pour SAUTRON / 2020 - 2024

- ✓ La principale composante de la DGF – la Dotation Forfaitaire – a diminué en 2024, de part une faible augmentation de la population DGF (+ 1 habitant) et la reprise de l'écrêtement des recettes
- ✓ En 2025, la Dotation Forfaitaire devrait à nouveau diminuer, compte tenu de la conjoncture nationale (en attente du vote de la Loi de Finances pour 2025)

### Evolution de la DGF - période 2020 / 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dotation forfaitaire notifiée</b>	<b>399 792 €</b>	<b>394 068 €</b>	<b>357 282 €</b>	<b>356 996 €</b>	<b>349 827 €</b>
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	402 607 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €
<b>Part dynamique de la population</b>	<b>30 578 €</b>	<b>28 600 €</b>	<b>3 338 €</b>	<b>-286 €</b>	<b>95 €</b>
<b>Ecrêtement</b>	<b>-33 393 €</b>	<b>-34 324 €</b>	<b>-40 124 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-7 264 €</b>
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>DSR* notifiée</b>	<b>106 743 €</b>	<b>110 801 €</b>	<b>111 851 €</b>	<b>127 787 €</b>	<b>138 900 €</b>
<i>Evolution annuelle</i>	4.65%	3.80%	0.95%	15.33%	24.18%

Evolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2020



### Evolution de la population DGF depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb hab.	8 513	8 813	8 848	8 845	8 846
<b>Evolution</b>	<b>3.93%</b>	<b>3.52%</b>	<b>0.40%</b>	<b>-0.03%</b>	<b>0.01%</b>

## Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON / 2020 - 2024

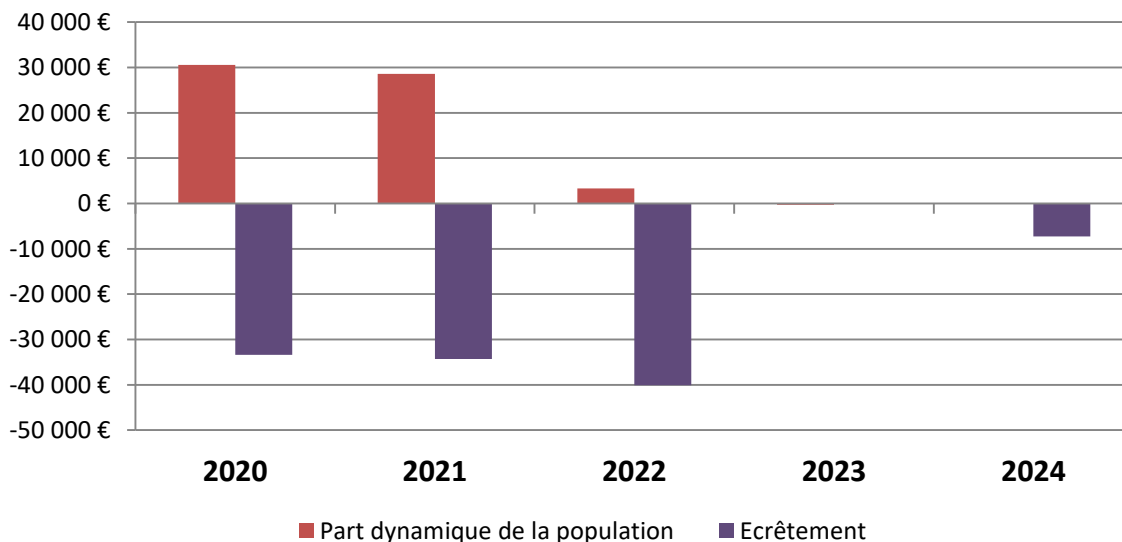
### DGF / reprise de l'écrêtement en 2024 et poursuite prévisible en 2025

#### **Modification des conditions d'écrêtement de la dotation forfaitaire en 2024 (Art.195 de la Loi de Finances)**

La dotation forfaitaire évolue chaque année selon la variation de la population DGF, constatée entre le 1er janvier d'une année et le 1er janvier de l'année précédente, et peut se voir également appliquer une **ponction dite de « péréquation »**, visant à financer les réallocations internes de la DGF. **Ce prélèvement concerne les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 85 % de celui de la strate.**

⇒ Dans un effort de soutien financier aux collectivités locales, le gouvernement avait décidé de suspendre ce prélèvement, uniquement pour l'exercice 2023

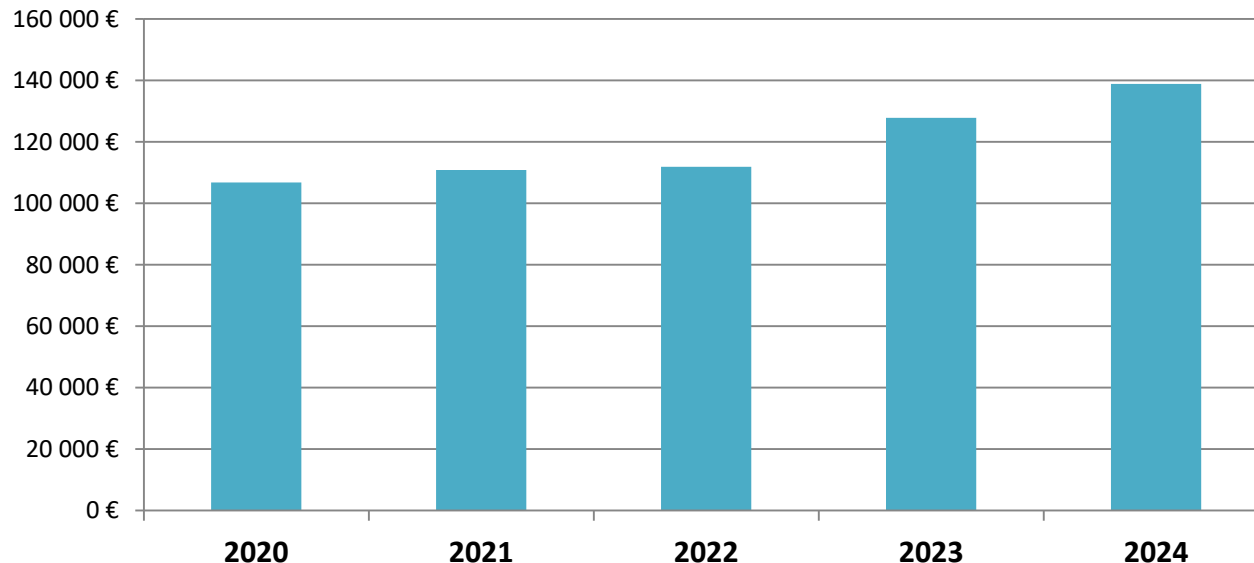
**Part dynamique de la population et Ecrêtement**



## Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON / 2020 - 2024

- ✓ **Pour SAUTRON, l'autre composante de la DGF – la Dotation de Solidarité Rurale (qui bénéficie essentiellement aux Communes de moins de 10 000 habitants) – a continué de progresser assez fortement en 2024 (+ 24%)**
- ✓ **En attendant les décisions intégrées dans la Loi de Finances pour 2025, nous pouvons envisager une stabilisation, voire une diminution de la DSR pour SAUTRON, sur l'exercice 2025.**
- ✓ *Pour rappel : la Commune bénéficie uniquement de la fraction « péréquation » de la DSR, destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.*

**Evolution de la Dotation  
de Solidarité Rurale (DSR)**



## **CONTEXTE LOCAL**

## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2025

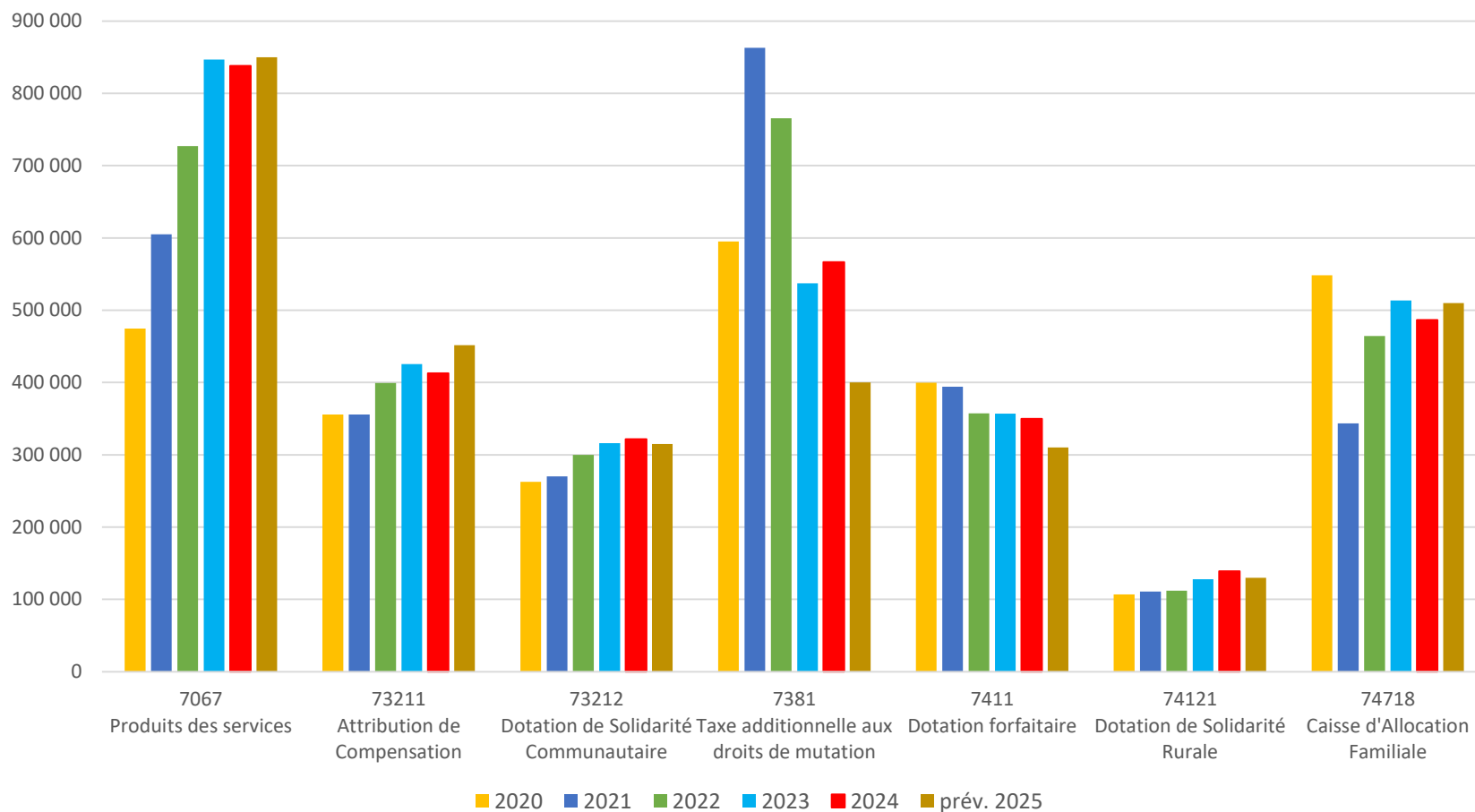
### En termes d'orientations des recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. **Recettes fiscales** : revalorisation annuelle automatique des bases de **+ 1,7 % en 2025**, après + 3,9 en 2024 et 7,1 % en 2023 (« effet bases »), sans compter les nouvelles constructions (bases physiques), qui doivent faire face à la conjoncture actuelle (faible augmentation prévue, voire nulle)
2. **Baisse des dotations de l'Etat** : la Dotation forfaitaire devrait continuer de diminuer en 2025, dans un contexte économique et des finances publiques en difficultés : à cela s'ajoute la poursuite du ralentissement de l'évolution de la population ; par ailleurs des incertitudes existent quant à l'évolution de la Dotation de Solidarité Rurale – notamment pour la fraction « péréquation »
3. Reversements de **Nantes Métropole** :
  - *Hausse attendue de l'Attribution de Compensation (AC) : + 38 000 € (sur un total de 451 000 €)*
  - *Incertitudes sur l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire, impactée par la réforme des critères financiers notamment (potentiel fiscal, effort fiscal...)*
4. Légère hausse des **produits des services** : + 1 % (*estimation globale tous services pour 2025*) ; *restauration scolaire, accueils de loisirs, service périscolaire...*
5. Diminution marquée de la **taxe additionnelle aux droits de mutation**, en baisse sensible depuis 2023, liée à un phénomène national de stagnation de l'immobilier – *prévision 2025 : 400 000 €*
6. Stabilisation des **recettes CAF** depuis plusieurs années : 500 000 € environ / an



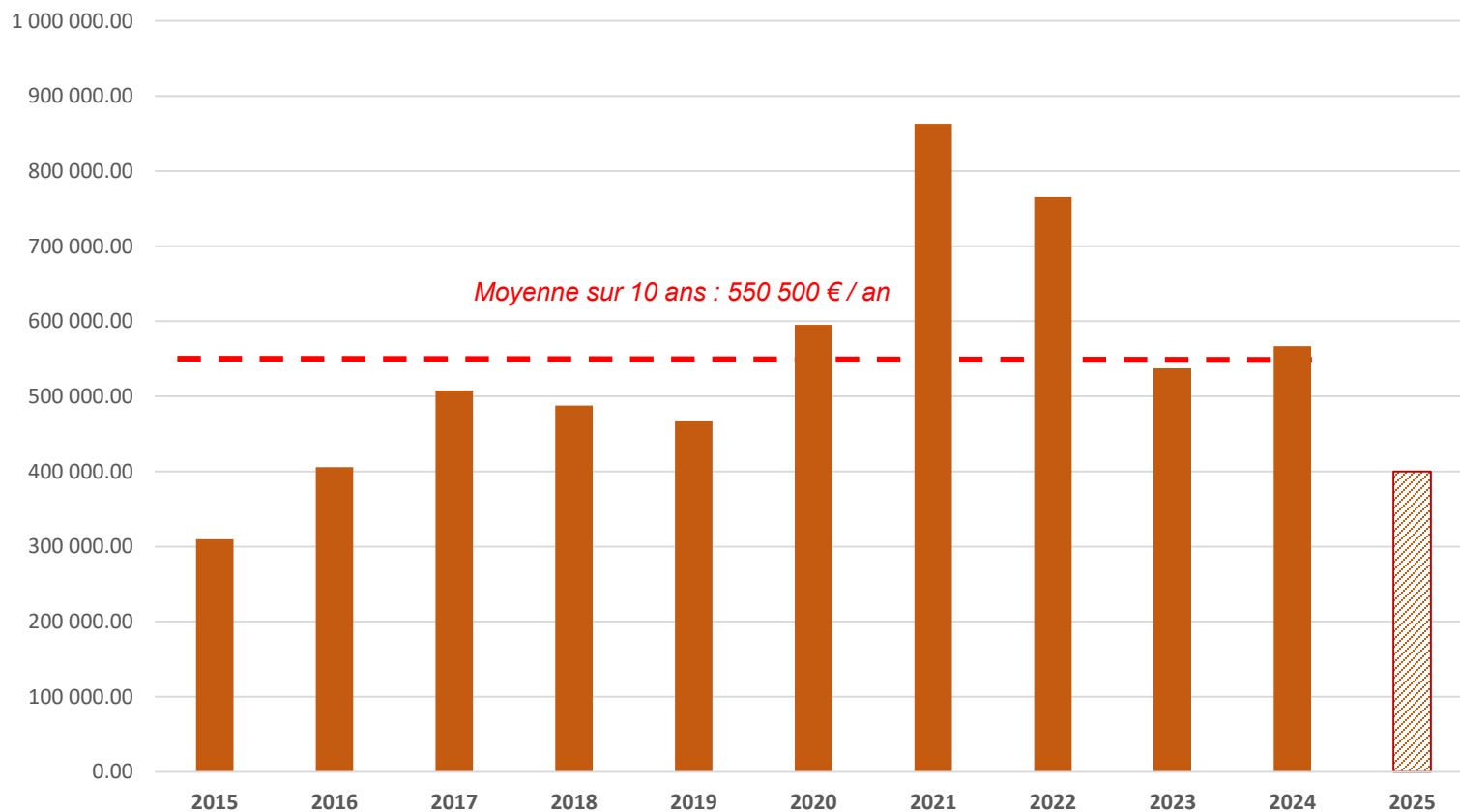
## Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2025

### Evolution des principales recettes de Fonctionnement ( $\approx 3M\text{€}$ ) : hors fiscalité directe



## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2025

Evolution des droits de mutation :

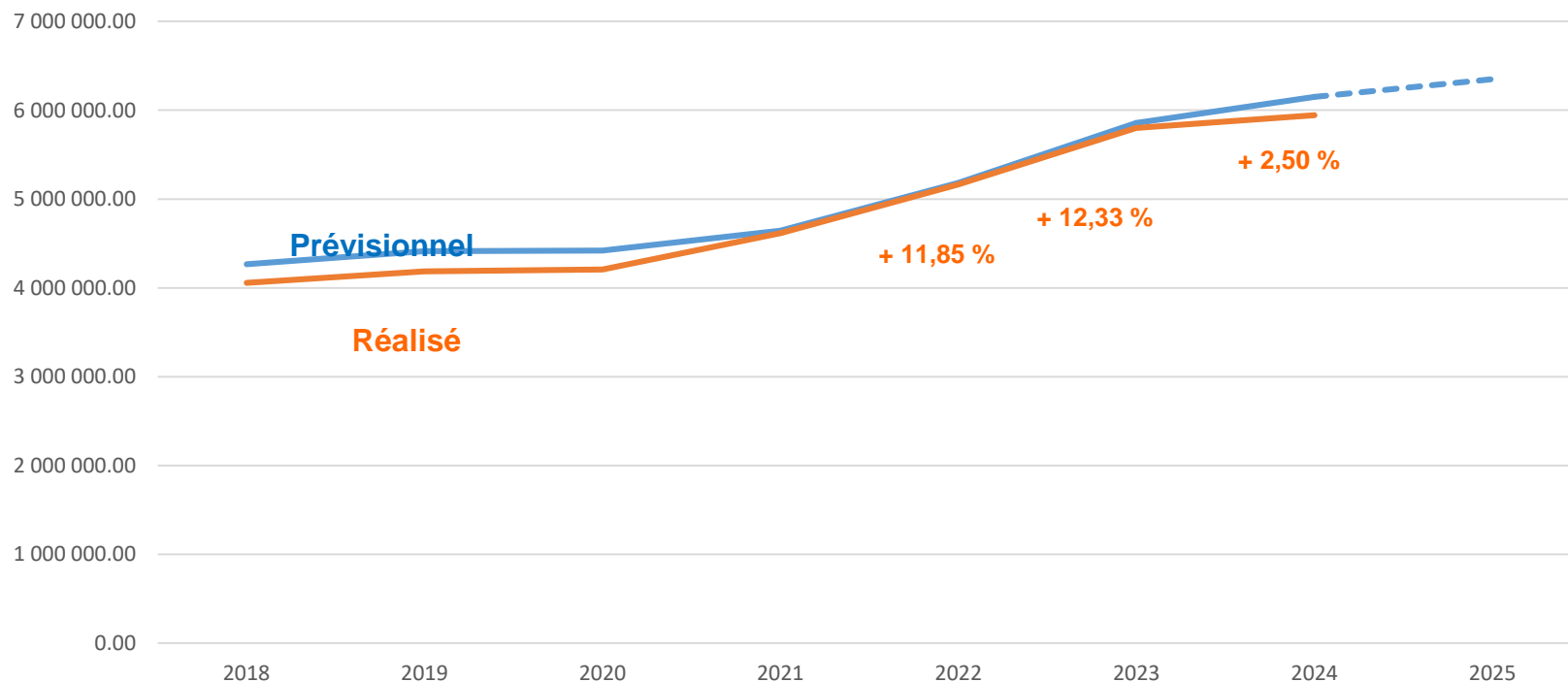


## Le contexte local – Prévvision par grandes masses du Budget 2025

### En termes d'orientations des dépenses de Fonctionnement :

- Charges de personnel** : après un ralentissement de la masse salariale en **2024 (+ 2,5 %)**, l'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses avec une hausse limitée à **+ 3 % en 2025**

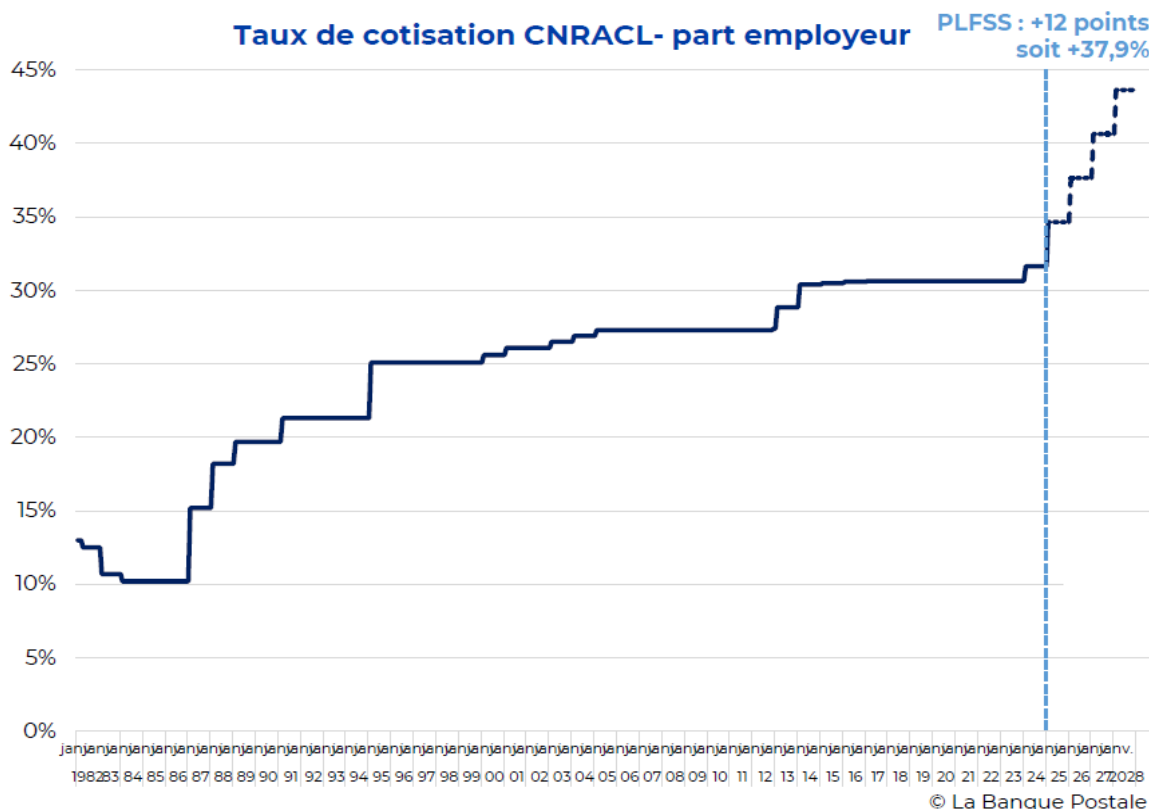
Evolution des charges de personnel / chapitre 012



## Le contexte local – Préviation par grandes masses du Budget 2025

### Charges de personnel : augmentation envisagée du taux de cotisation CNRACL

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLFSS), rejeté en décembre 2024, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales à compter de 2025. Un décret entérinant cette hausse vient d'être publié fin Janvier 2025. Le rythme de progression est de + 3 points par an sur 4 ans (soit + 12 points) :

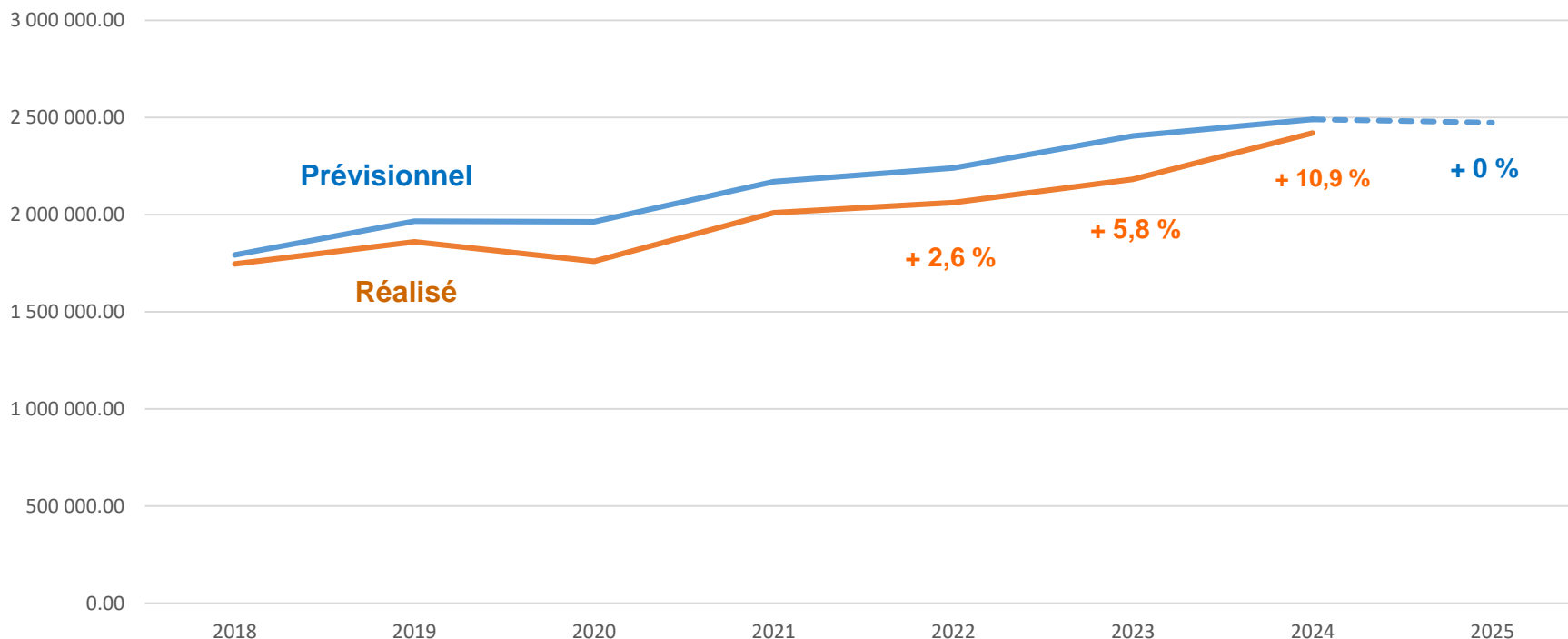


## Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2025

### 2. Stabilisation des charges à caractère général

*L'orientation est de maintenir le niveau du chapitre 011 au niveau du réalisé 2024, du fait du ralentissement de l'inflation et des prix de l'énergie (lié notamment au nouveau marché d'électricité au 01/01/2025), et après de fortes hausses en 2024 (+ 145 000 € de dépenses énergétiques par rapport à 2023)*

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011

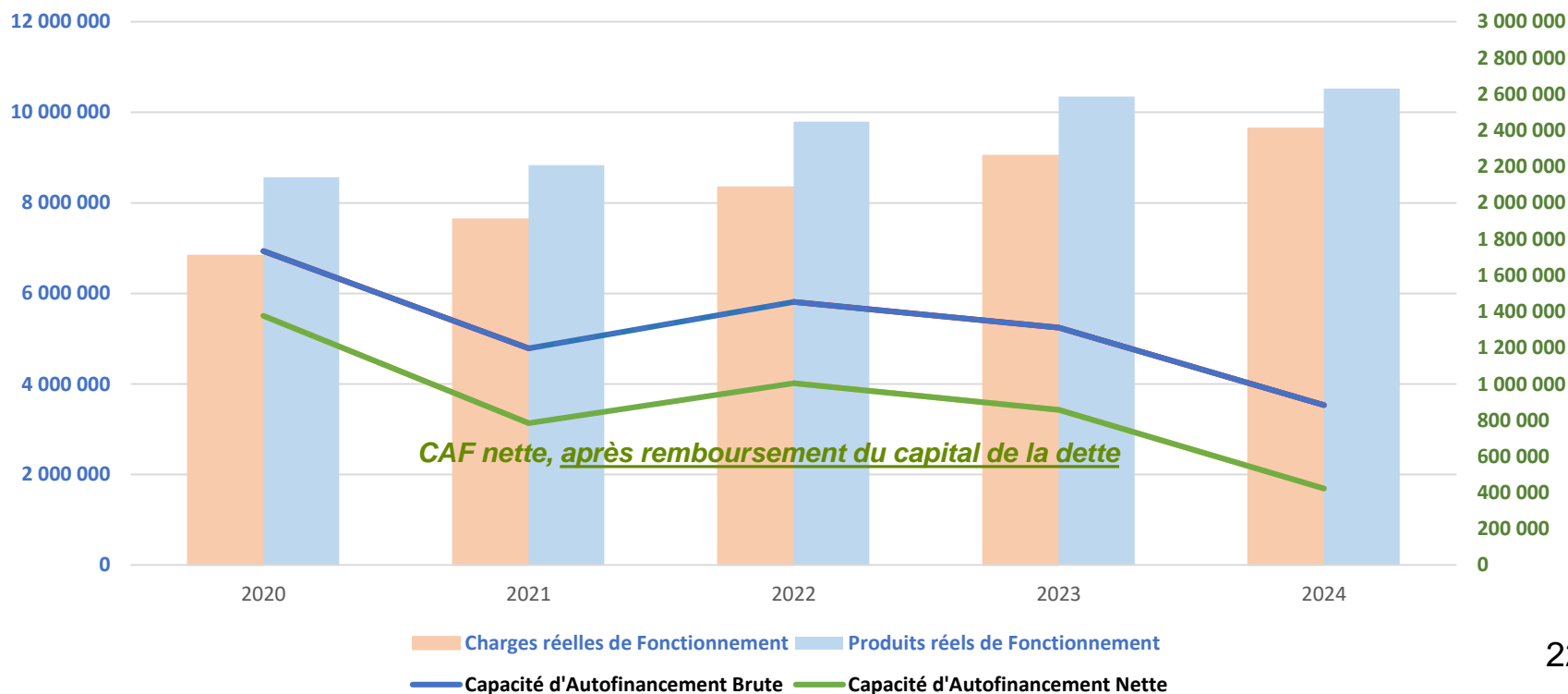


## Le contexte local – Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement a encore diminué en 2024, à 423 000 € contre 857 000 € en 2023, lié notamment à des dépenses en hausse (gaz, électricité, participation à la crèche partenariale, pénalité loi SRU...).

L'année 2025 s'annonce aussi contrainte que 2024.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



## Le contexte local – les orientations pour 2025

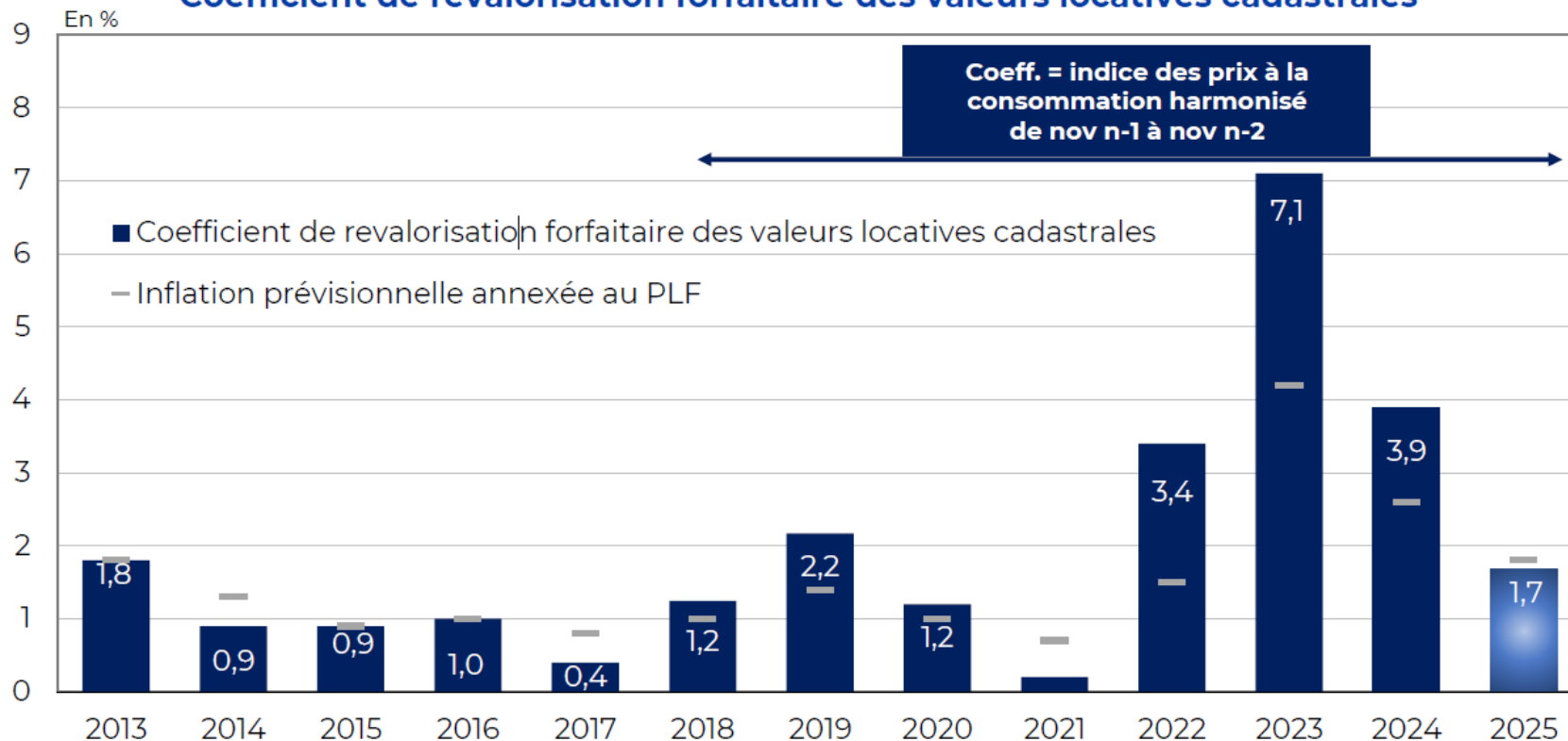
### Fiscalité locale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2023 et 2024 :
  - **Bases 2024** : - THRS : - 7 % *suite à la correction des bases de 2023, surévaluées et pour partie erronées, en lien avec la nouvelle obligation de déclaration des biens instituée en 2023*
    - TFB : + 5,3 % (+ 7,92 % en 2023)
    - TFNB : + 0,4 % (+ 6,88 % en 2023)  
*Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 3,9 % en 2024, contre + 7,1 % en 2023*
  - **Taux** : les taux des deux taxes foncières et de la nouvelle THRS ont augmenté de + 2 % en 2024
- **Orientation pour 2025** :
  - **Bases 2025** : les bases fiscales prévisionnelles de THRS, TFB et TFNB, qui nous seront communiquées vers la fin Mars, intégreront la hausse contenue des valeurs locatives de + 1,7 % en 2025 (liée à l'inflation constatée sur un an). Les bases « physiques », quant à elles, devraient faiblement évoluer, en lien avec l'évolution du marché de l'immobilier, entre 0 % et + 0,5 % (constructions nouvelles).
  - **Taux d'imposition** : compte tenu du contexte économique difficile, de la dégradation des finances publiques et du désengagement financier de l'Etat, des choix devront être effectués, en dépenses et en recettes de Fonctionnement, pour dégager de l'autofinancement et pouvoir continuer à investir. Parmi ces décisions, il pourra être nécessaire d'augmenter, de manière raisonnable, les taux d'imposition en 2025.  
Beaucoup d'inconnues subsistent encore pour pouvoir avancer et finaliser le Budget Primitif.  
Concernant la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, il sera étudié l'augmentation du taux de majoration afin de passer de 30 % à 60 % (maximum autorisé), soit un gain potentiel de 26 000 € à compter de 2026

## Le contexte local – les orientations pour 2025

### Fiscalité locale – une revalorisation annuelle des bases fiscales qui suit l'inflation

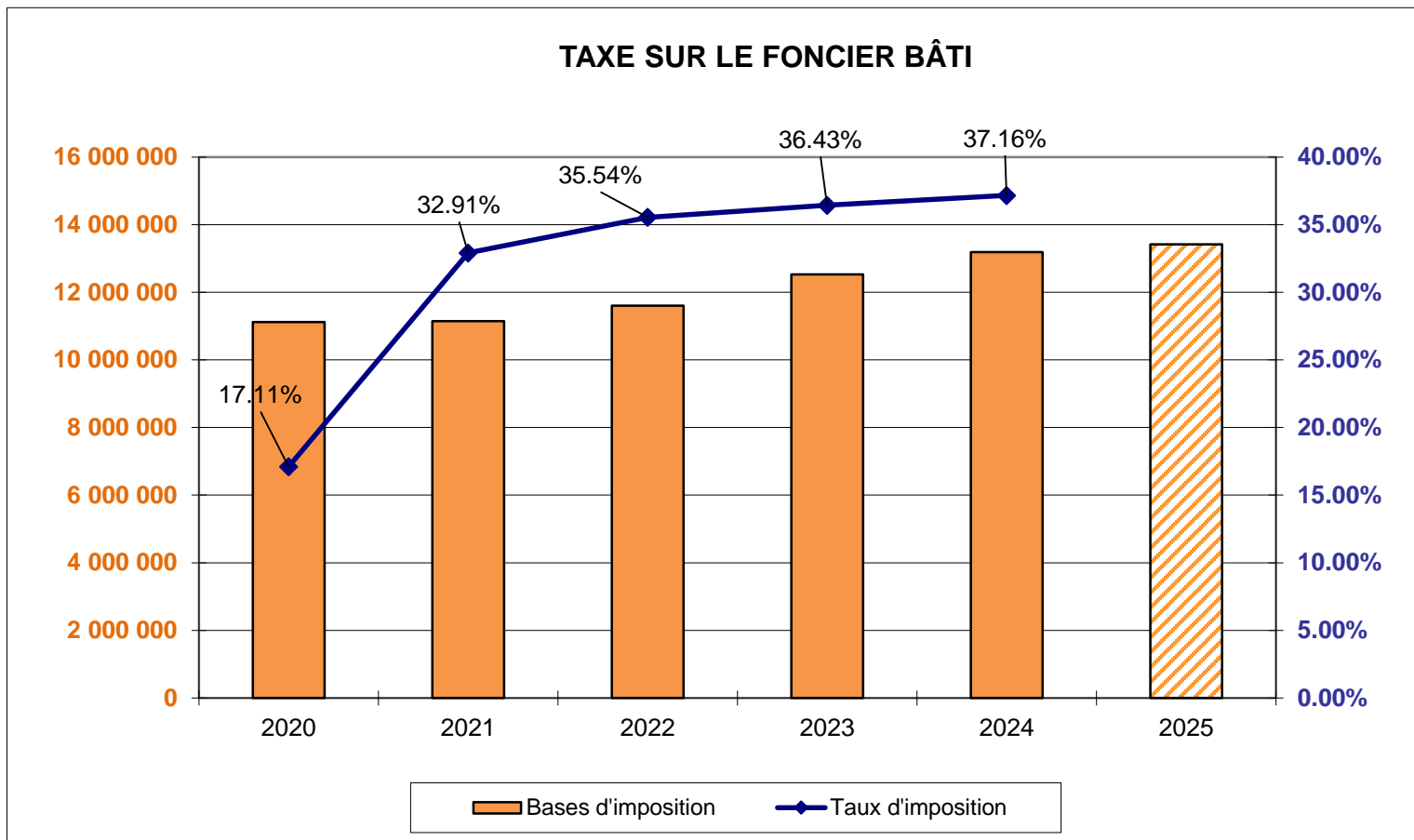
**Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales**



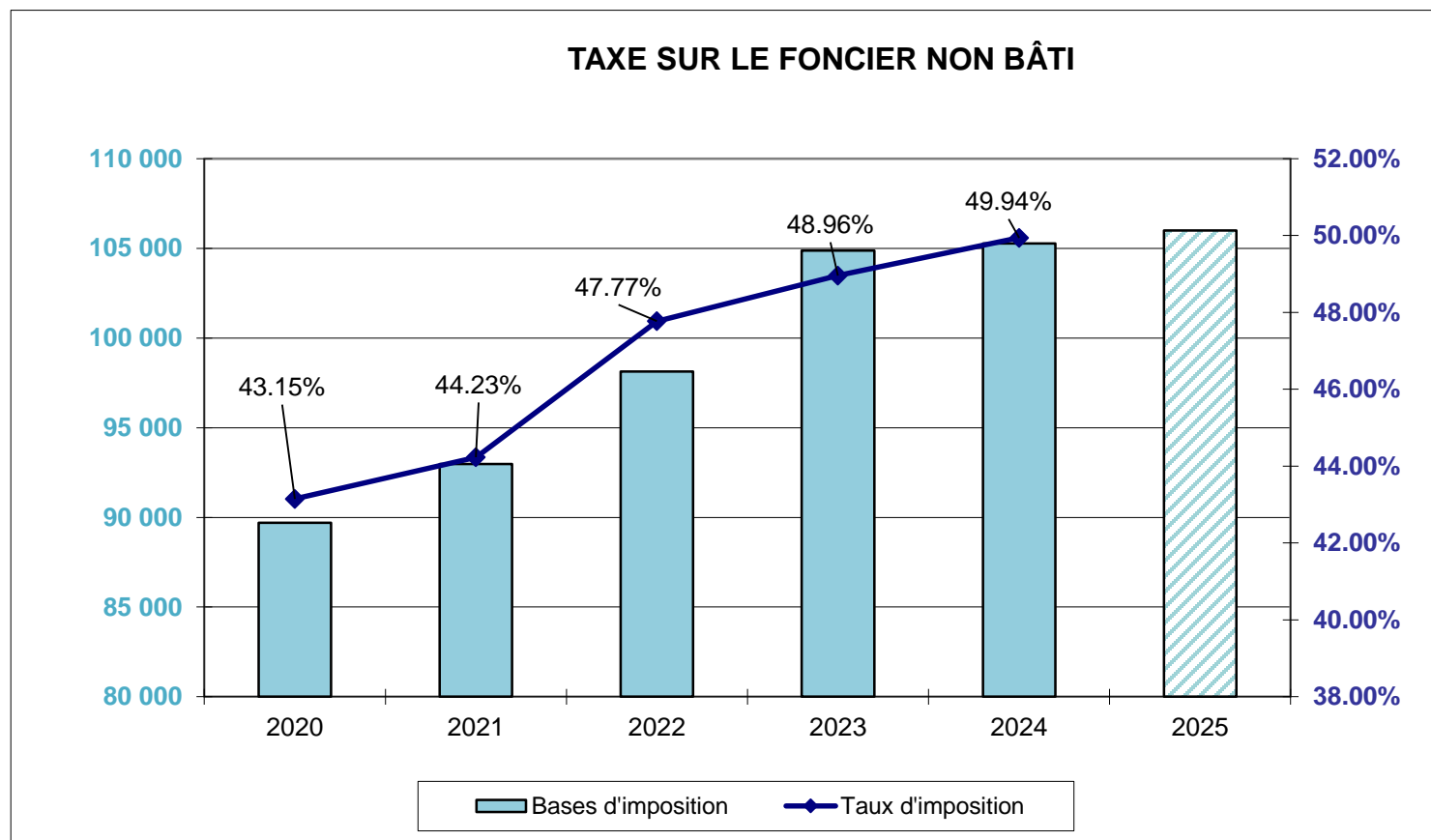
Source : [Insee](https://www.insee.fr)



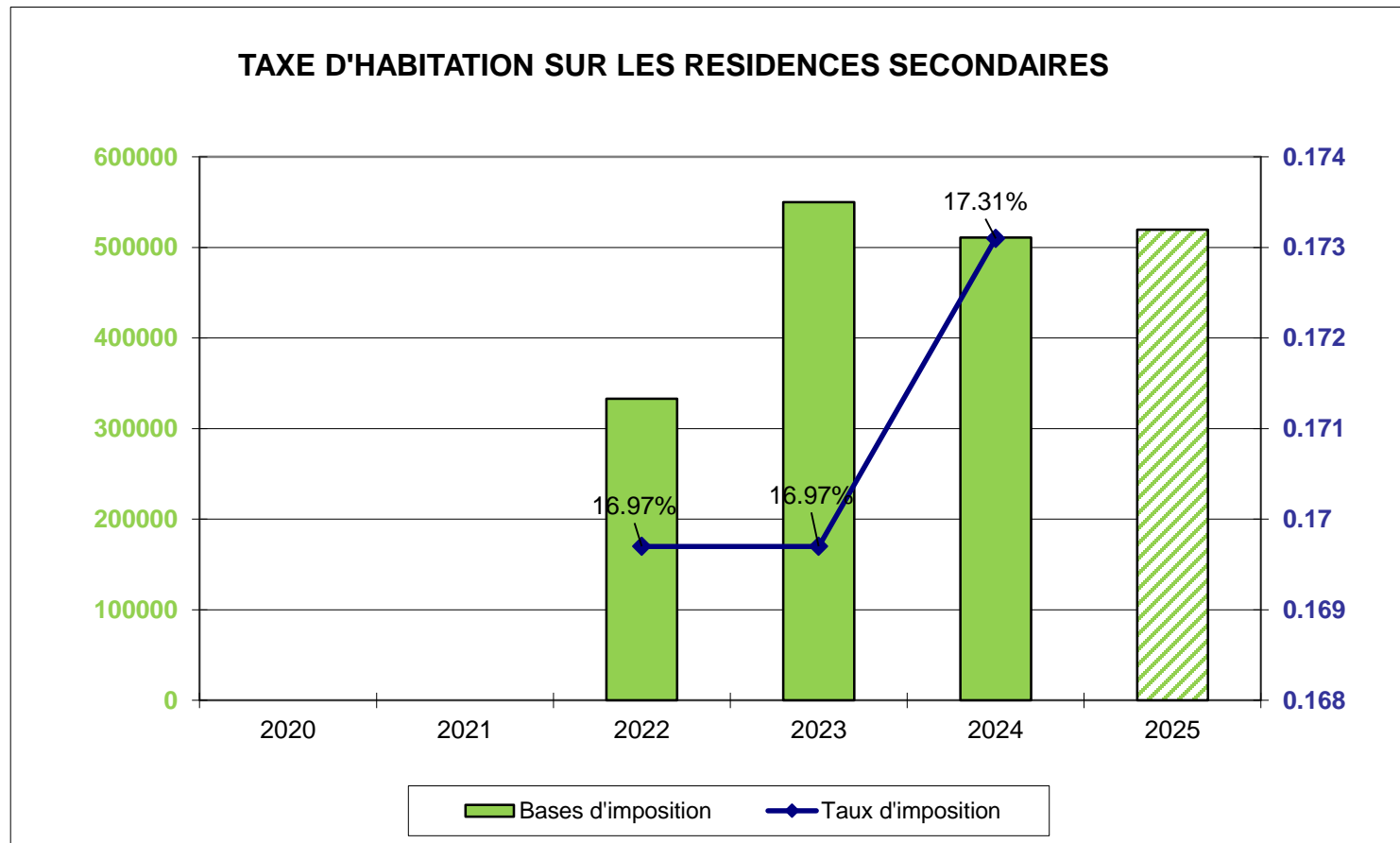
## Le contexte local – Focus sur l'évolution des trois taxes locales



## Le contexte local – Focus sur l'évolution des trois taxes locales



## Le contexte local – Focus sur l'évolution des trois taxes locales



## Le contexte local – les orientations pour 2025

### Dette communale

- **Evolution de l'endettement de la Commune en 2024**

La Ville n'a, à nouveau, pas eu recours à l'emprunt en 2024, pour financer ses Investissements. Ainsi l'encours de la dette communale par habitant a diminué, passant de 718 €/hab., au 31/12/2023, à **649 €/hab.\* au 31/12/2024**

*(\* pour une « population DGF » de 8 845 hab. en 2023 et 8 846 hab. en 2024).*

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (767 € / hab. en 2023).

- **Orientation pour 2025 :**

- La Commune n'envisage pas d'emprunter cette année, afin de regagner des marges de manœuvre financières pour les années suivantes ; ce qui permettra de se désendetter, à hauteur de 466 000 € en 2025, et ramener l'encours de dette par habitant à 597 € / hab. au 31/12/2025

## La politique d'endettement – Rappel état de la dette à SAUTRON

### Encours de la dette

L'encours de dette s'élevait à **5 745 444 €** au 01/01/2025

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **5 ans et 8 mois\***, en lien avec la dégradation de la capacité d'autofinancement - elle était de **4 ans et 2 mois\*** en 2024 (\* hors dette envers Nantes Métropole).

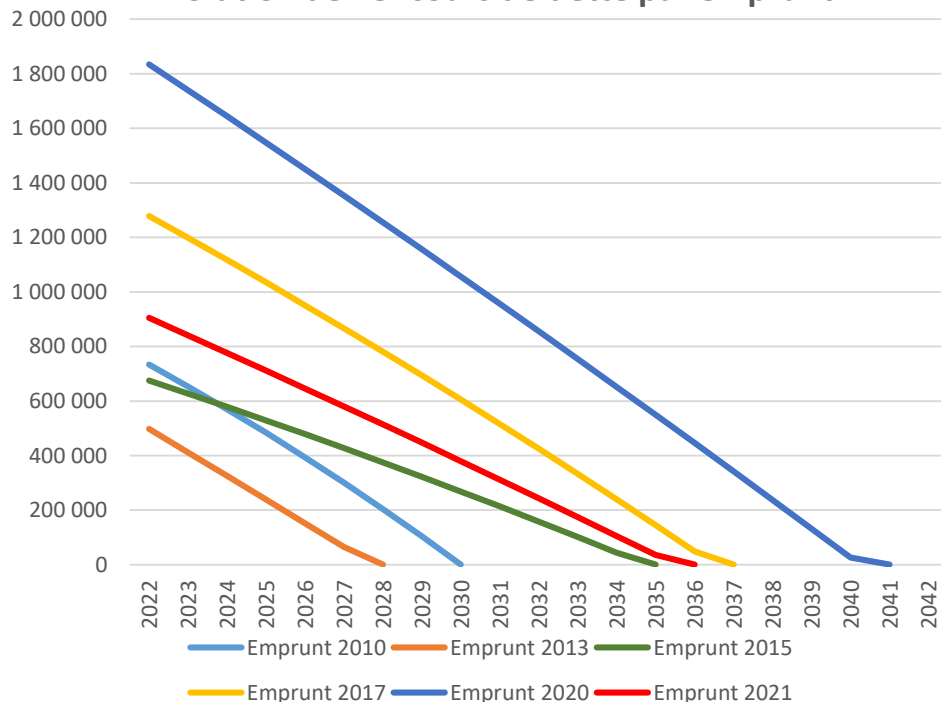
### Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/24, à **taux fixe**  
 2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

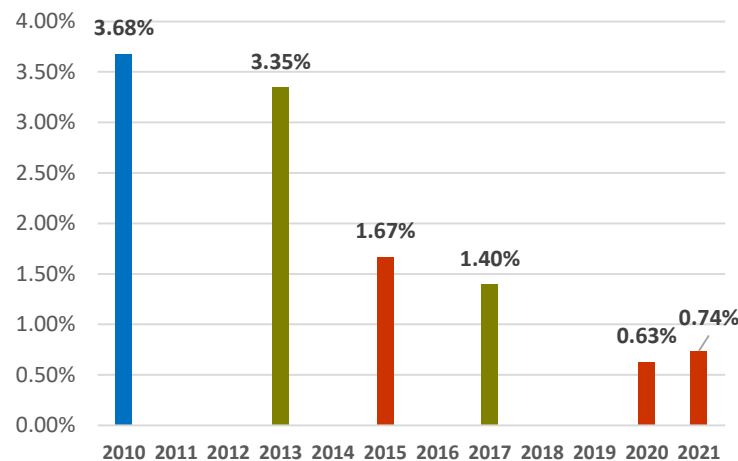
### Liste des prêteurs :

- Crédit Agricole : 1
- Crédit Mutuel : 2
- Banque Postale : 3

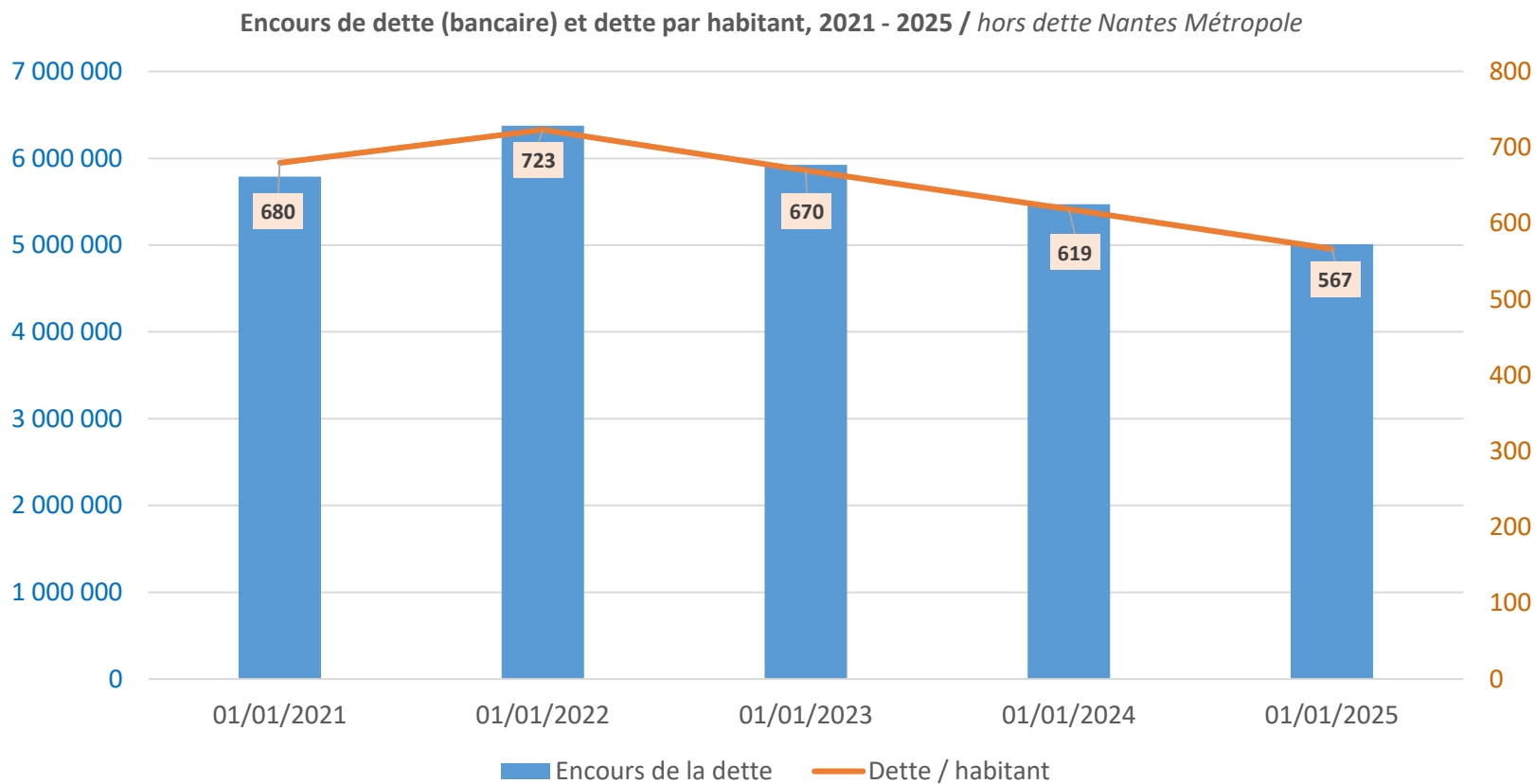
Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



## La politique d'endettement – Rappel état de la dette à SAUTRON



# **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

